

Comment bien entretenir votre assainissement ?

Il existe différents types de filières d'assainissement, et toutes nécessitent un entretien régulier pour favoriser leur bon fonctionnement. Ainsi vous trouverez ci-dessous une liste des produits à privilégier, limiter ou interdire d'utilisation.

Dans les résidences destinées à l'accueil de personnes (locations, gîtes, chambres d'hôte, salle de réception...), il peut être utile de rappeler ces informations !



Je privilégie l'utilisation :

- **De produits ménagers naturels et biodégradables** (vinaigre blanc, bicarbonate de soude...).
- **D'un activateur biologique** (produits spécialisés, yaourts ou lait périmés, levures de boulangers...) pour réactiver ma fosse après une absence prolongée, une vidange, ou un dysfonctionnement.



Je limite l'utilisation :

- **De la Javel et des détergents.** Ils ne sont pas interdits, mais doivent être utilisés raisonnablement. Ces produits détruisent les bactéries qui assurent l'épuration de l'eau.



Je ne déverse pas :

- **D'huile de friture** : Dépôt en déchetterie.
- **De déchets non-biodégradables** (lingettes, couches, protections hygiéniques, préservatifs...) : Jeter aux ordures ménagères.
- **De médicaments inutilisés** : À rapporter en pharmacie.
- **De produits dangereux** (peinture, produits dissolvants ou dégraissants, huiles de vidange...) : Dépôt en déchetterie.

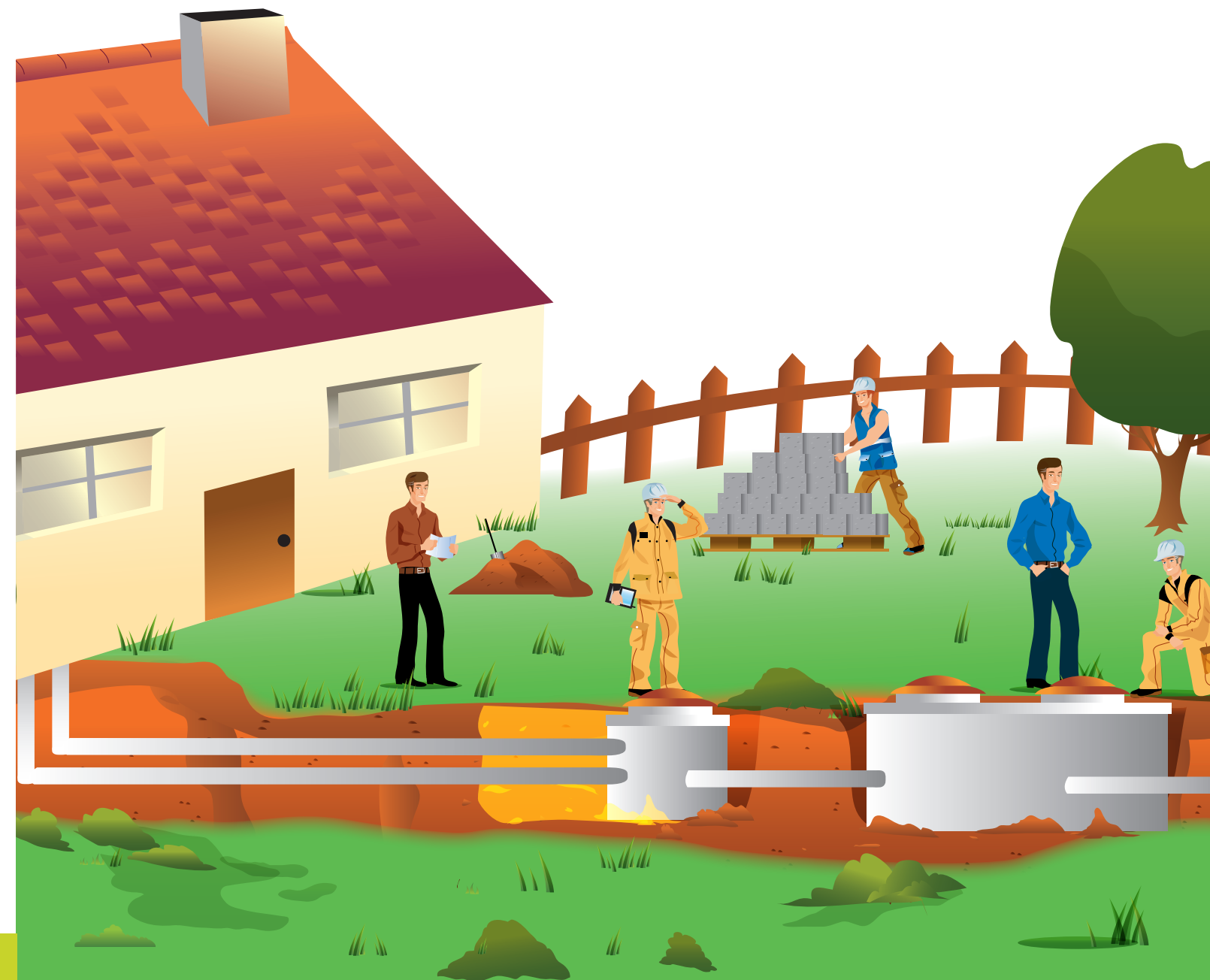
Il est interdit :

- **De stationner, circuler, ou stocker des charges lourdes** sur l'installation d'assainissement : cela risque d'endommager sa structure.
- **D'imperméabiliser le dessus du filtre** (enrobé, bitume, dalles, piscine...) : l'installation doit pouvoir « respirer ».
- **De raccorder les eaux pluviales ou les eaux de piscine** sur l'installation.



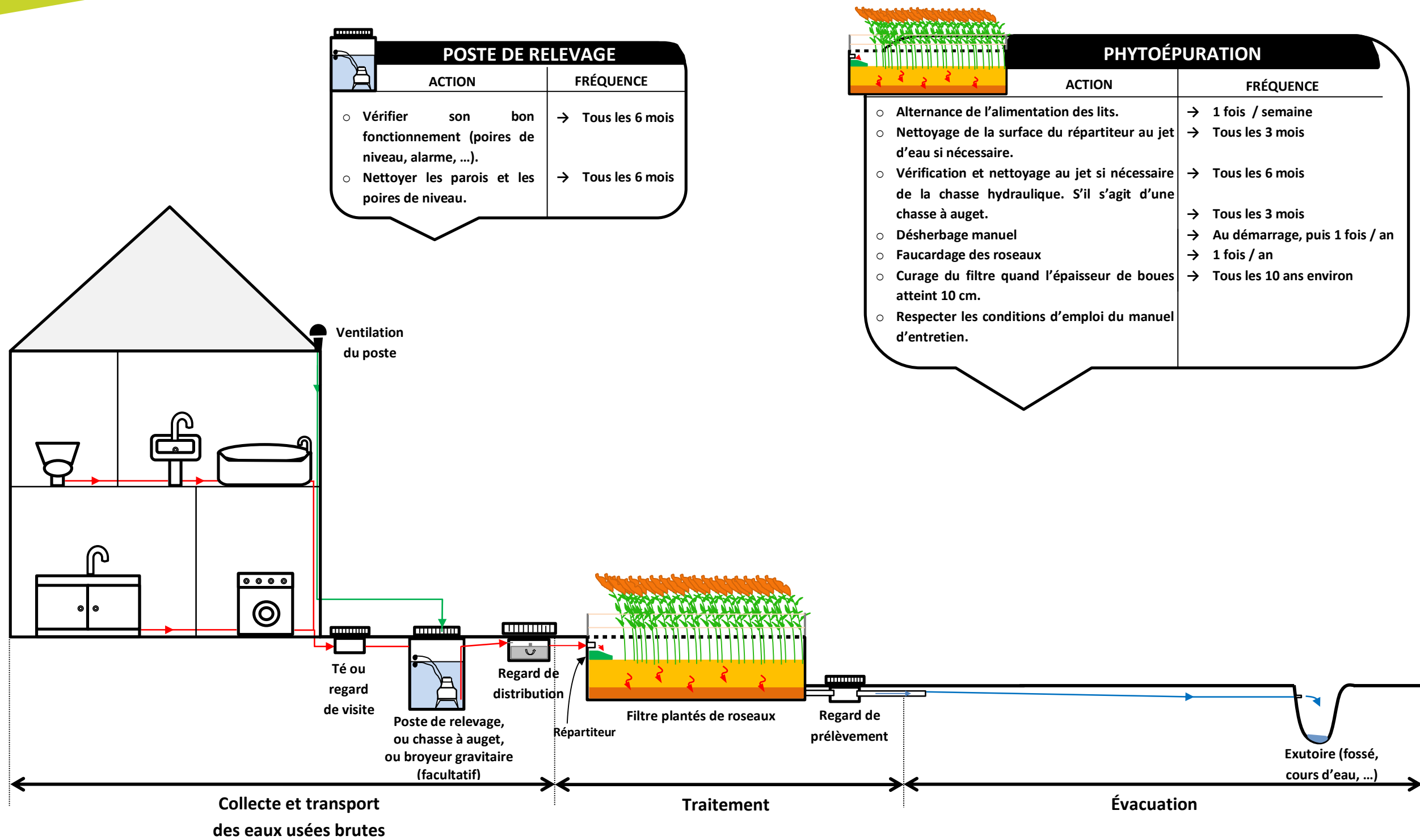
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Entretien de votre phytoépuration



Pour nous contacter : Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée - 85120 La Tardière
02 51 69 61 43 - info@ccplc.fr
www.pays-chataigneraie.fr

Préconisation d'entretien pour une phytoépuration



POSTE DE RELEVAGE	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Vérifier son bon fonctionnement (poires de niveau, alarme, ...).	→ Tous les 6 mois
○ Nettoyer les parois et les poires de niveau.	→ Tous les 6 mois

PHYTOÉPURATION	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Alternance de l'alimentation des lits.	→ 1 fois / semaine
○ Nettoyage de la surface du répartiteur au jet d'eau si nécessaire.	→ Tous les 3 mois
○ Vérification et nettoyage au jet si nécessaire de la chasse hydraulique. S'il s'agit d'une chasse à auget.	→ Tous les 6 mois
○ Désherbage manuel	→ Tous les 3 mois
○ Faucardage des roseaux	→ Au démarrage, puis 1 fois / an
○ Curage du filtre quand l'épaisseur de boues atteint 10 cm.	→ 1 fois / an
○ Respecter les conditions d'emploi du manuel d'entretien.	→ Tous les 10 ans environ

EXUTOIRE	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Vérifier l'absence d'obstruction du tuyau d'évacuation (terre, végétation, ...)	→ Tous les ans
○ Protéger et baliser le tuyau de rejet.	